



COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

# LE CONGÉ DE LONGUE MALADIE, DE LONGUE DUREE, DE GRAVE MALADIE FRACTIONNÉ RENOUVELLEMENT

## PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Le bordereau de saisine indiquant de manière détaillée son objet et les questions précises pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un avis,
- Le certificat médical du médecin traitant mentionnant que l'état de santé de l'agent est susceptible de justifier du congé demandé,
- Les conclusions circonstanciées du médecin traitant adressées **sous pli confidentiel** au Conseil Médical (Formation restreinte) décrivant précisément l'état de santé de l'agent, la pathologie dont il est atteint et la durée d'arrêt de travail prévisible (facultatif),
- Le protocole de soins **sous pli confidentiel** (si modification),
- Tous les documents médicaux, en possession de l'agent et relatifs à la pathologie, à adresser **sous pli confidentiel** au Conseil Médical – Formation restreinte (comptes rendus opératoires, radiologiques, avis spécialisés, etc...),
- L'état récapitulatif précis du nombre de jours obtenus pour la pathologie au titre du congé fractionné,
- La lettre de l'agent sollicitant l'octroi du congé (voir modèle lettre de demande de l'agent se trouvant dans le bordereau de saisine),
- La copie de toute notification CPAM (uniquement pour le congé de grave maladie),

**Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.**